

## **Avis public**

Assemblée publique de consultation

**Mardi 7 février 2017, à 18 h, salle Gatineau Maison du citoyen, 1<sup>er</sup> étage,  
25, rue Laurier, Gatineau**

### **QUI PEUT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION?**

Toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées.

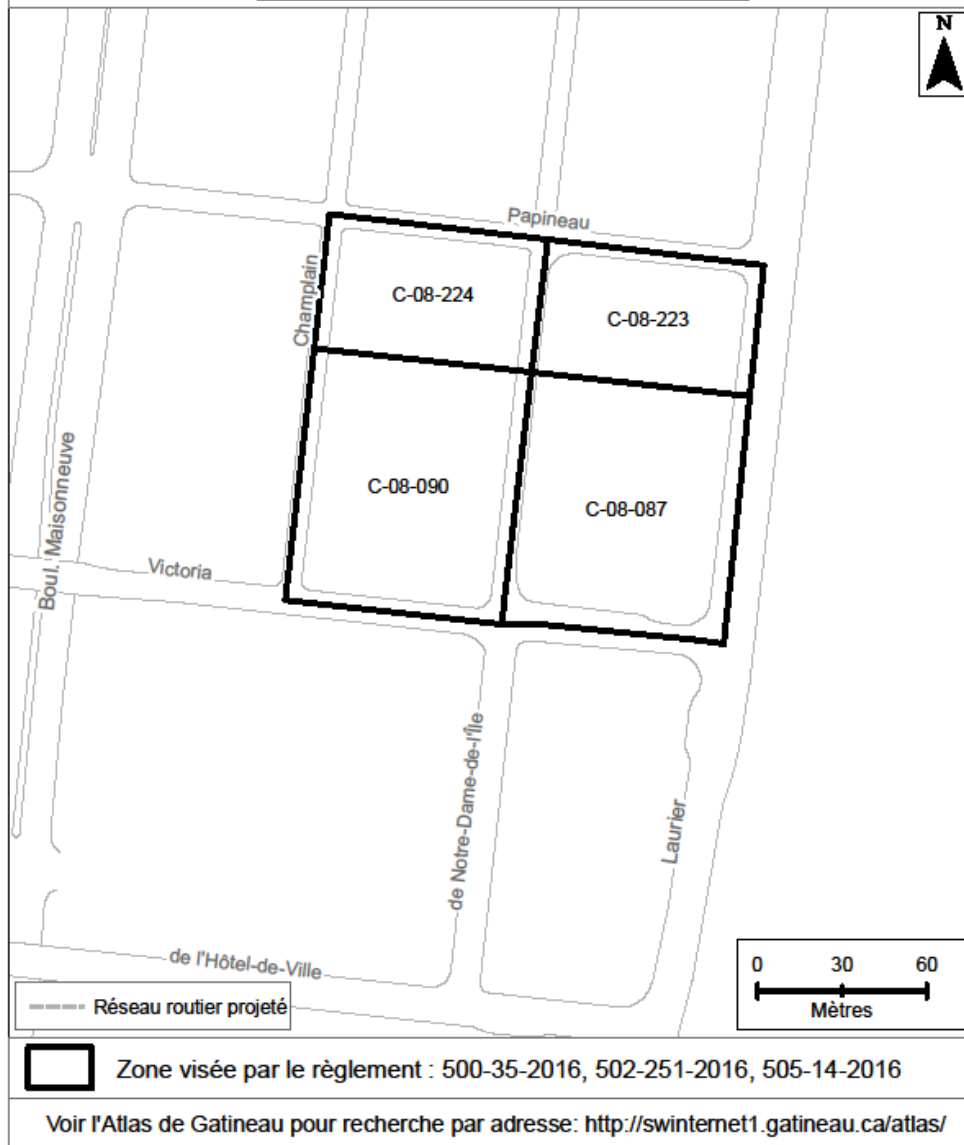
---

#### **SECTEUR DE HULL**

- **Projet de règlement numéro 500-35-2016** modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but d'ajuster le concept d'intervention du cœur du centre-ville, le plan des hauteurs maximales de construction et l'encadrement des projets de développement immobilier pour le « Pôle administratif et d'affaires Portage » afin de permettre un projet d'agrandissement hôtelier - District électoral de Hull-Wright
- **Projet de règlement de concordance numéro 505-14-2016** modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 dans le but de modifier les objectifs et critères encadrant les projets de développement immobilier s'intégrant en périphérie de secteurs d'intérêt patrimonial, de restructuration et de préservation au centre-ville - District électoral de Hull-Wright
- **Projet de règlement de concordance numéro 502-251-2016** modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de fusionner des zones commerciales du quadrilatère formé par les rues Laurier, Victoria, Champlain et Papineau, autoriser les usages commerciaux relatifs au concept de rue commerciale d'ambiance régionale, augmenter les hauteurs maximales autorisées jusqu'à 30 étages et ajouter des dispositions particulières visant à encadrer l'implantation et la volumétrie des projets de développement – District électoral de Hull-Wright

*Ces projets ne contiennent pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 500-35-2016, 502-251-2016, 505-14-2016**  
**Secteur de Hull**  
**District électoral de Hull–Wright (8)**



**OBJET DE LA DEMANDE :**

Ajouter à l'immeuble (hôtel) existant du 35, rue Laurier, deux édifices de 2 et 17 étages.

Construire au 49, rue Laurier trois édifices de 8, 25 et 30 étages adjacents à la rue Laurier. La partie résidentielle de ce projet comptera 245 logements.

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 6 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Gatineau a adopté les projets de règlement numéros 500-35-2016, 502-251-2016 et 505-14-2016 mentionnés ci-dessus.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 7 février 2017, à 18 h**, dans la salle Gatineau de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau.
3. Au cours de cette assemblée publique, un membre du Comité consultatif d'urbanisme expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption. Il entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Ces projets sont disponibles en tout temps, avant le jour de l'assemblée publique. Ils peuvent être consultés au **Service du greffe, Maison du citoyen, 25, rue Laurier, 5<sup>e</sup> étage, Gatineau, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30**. Également, vous pouvez communiquer avec le Service du greffe pour toutes informations en regard à ces projets en composant le **819 243-2345, poste 7186**.

5. Veuillez noter que tous les avis publics du Service du greffe sont publiés dans le site Web de la Ville de Gatineau à l'adresse [www.gatineau.ca/avispublics](http://www.gatineau.ca/avispublics). Également, vous pouvez consulter le règlement de zonage pour toute information reliée aux usages et aux zones à l'adresse [www.gatineau.ca/zonage](http://www.gatineau.ca/zonage).

**Gatineau, ce 23 janvier 2017**

L'assistante-greffière,  
M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté